



# Tenue d'une AG quand le mandat du syndic est expiré

Par **Alsanaute**, le **07/04/2016** à **21:13**

Bonjour

Le mandat de notre syndic actuel expire au mois d'avril.

Ce dernier vient de nous faire parvenir une convocation pour une l'AG annuelle qui doit se tenir début mai...

La convocation du syndic ayant été faite alors que le mandat de ce dernier est encore valide comment va se dérouler cette AG ?

Le syndic aura t il le droit d'être présent ? Si oui quels seront ses pouvoirs puisque le jour de l'AG son mandat sera expiré ?

Sinon comment tenir l'AG sans syndic ?

Merci par avance pour votre aide.

Répondre